

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite\\_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite\\_002-11-chem | Juristes. XVIIe -- XVIIIe siècles. Item](#)[Jousse, Daniel, Traité de la justice criminelle de France \(1771\) | La futilité des peines](#)

## Jousse, Daniel, Traité de la justice criminelle de France (1771) | La futilité des peines

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb002\_f0403

SourceBoite\_002-11-chem | Juristes. XVIIe -- XVIIIe siècles.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Jousse, Daniel](#)

Références bibliographiques[Jousse, Traité de la justice criminelle de France](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb306642930>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

### Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Jousse, Daniel (1704-02-10 -- 1704-02-10)

TITRE Traité de la justice criminelle de France...

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1771

EDITEUR Paris : Debure père , 1771

Toullie.  
Tribunaal mihūmīnī nell  
I 1771.

La furditi de pēnē

- "corriger le compte que ton punir  
ahin que-ix attendent i de a des pēnē s'ix  
relouker d de n' crims" (m les pēnē no-corrige)

- (m les pēnē corrige) : "notre cur qui  
en sont coupable bon crēt de pēnē de n'  
moutte d le loc. en le punissant de mort  
en d autre pēnē corrige"

- exemple "contenir m la mort de  
crēt de pēnē exerce sur de compte ceux  
qui ne sont relouker m autre motifs et  
qui ne relouker de l'intenat que m  
crēt de"

r III .



STIRRODING

EXTRA

STIRRODING